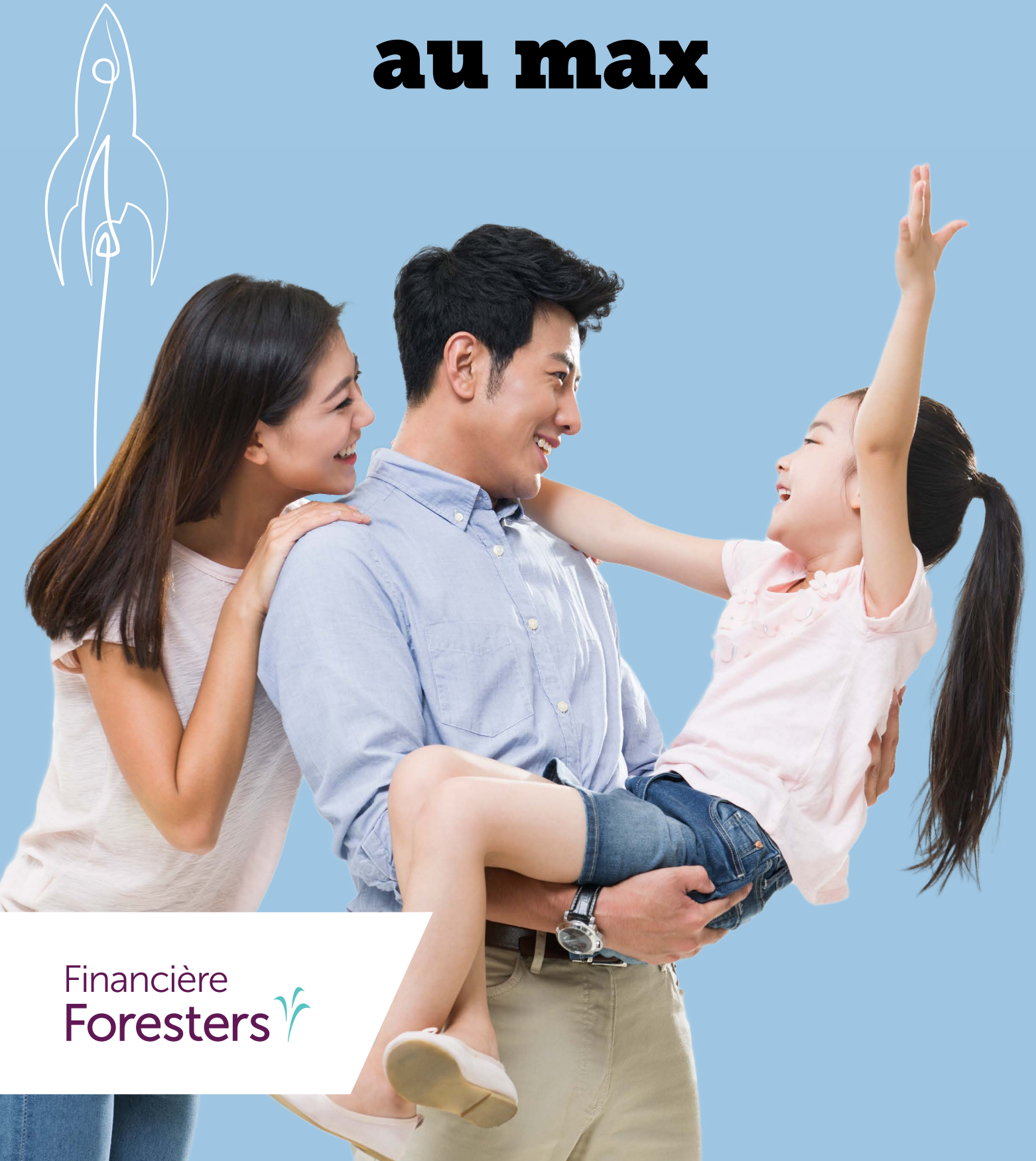


AVANTAGE MAX

Assurance vie entière avec participation

Vivez votre vie au max



Financière
Foresters 

Dans la vie, donnez-vous le maximum d'avantages

Vous souhaitez fournir à vos proches une protection financière fiable aux options flexibles.

Mais vous voulez aussi vous constituer un patrimoine pour assurer votre avenir financier.

Vous pouvez atteindre ces deux objectifs grâce à Avantage Max¹ de la Financière Foresters^{MC}.

Avantage Max est une assurance vie entière avec participation. Qu'est-ce que cela signifie? Vous bénéficiez d'une **protection d'assurance vie permanente, dont les primes et le montant de la prestation de décès sont garantis**. Et puisqu'il s'agit d'un produit participatif, vous avez la possibilité de gagner des participations² pour vous aider à **constituer une valeur de rachat de laquelle vous pouvez obtenir des avances³ potentiellement non imposables⁴.**

Une assurance vie qui vous permet de profiter davantage de la vie!

- Garantie du montant de la prestation de décès, des valeurs de rachat, des valeurs de non-déchéance et des clauses d'avance
- Possibilité de gagner des participations!
- La croissance de la valeur de rachat contribue à la sécurité financière!
- Options flexibles et précieuses caractéristiques intégrées!
- Bénéfices de membre⁵ épatants



Le tout soutenu par une entreprise
fièrement canadienne qui aide les
familles depuis **plus de 150 ans**.

Le maximum de flexibilité pour répondre à vos besoins uniques

- Périodes de paiement des primes : 10 ans, 20 ans ou jusqu'à 100 ans
- Couvertures de 50 000 \$ jusqu'à 20 000 000 \$
- Options abordables pour les jeunes et les conjoints
- Rehaussez votre protection grâce aux avenants facultatifs
- Option de souscrire plus de bonifications d'assurance libérée pour maximiser la croissance de la valeur de rachat!

Du 10 février 2025
au 30 avril 2026

Taux d'intérêt du barème
de participation de

6,25 %

Caractéristiques intégrées étonnantes

Avantage Max est assorti de nombreuses caractéristiques intégrées qui dépassent les attentes, sans prime supplémentaire.



Régime d'intéressement anti-tabac

Taux non-fumeur moins élevés pour les fumeurs pendant les deux premières années. Cessez de fumer et les taux moins élevés deviennent permanents.



Garantie de bienfaisance⁶

Foresters donnera un montant égal à 1 % de l'assurance de base (jusqu'à concurrence de 100 000 \$) à l'organisme de bienfaisance de votre choix. Le don peut donner droit à un reçu fiscal de l'organisme de bienfaisance.



Experts médicaux de Teladoc⁷

Obtenez des conseils et recommandations personnalisés d'éminents experts médicaux.



Garantie d'assurance pour enfants

Vos enfants obtiennent automatiquement une couverture d'assurance vie temporaire de 3 000 \$, gratuitement. À l'âge de 25 ans, ils peuvent transformer cette couverture de 3 000 \$ en assurance permanente, avec l'option de souscrire une couverture additionnelle de 7 000 \$, sans preuve d'assurabilité.



Prestation d'assurabilité d'enfant garantie

Une couverture supplémentaire peut être souscrite pour les mineurs à des dates précises sans preuve d'assurabilité.



Foresters vous aide à maximiser votre vie

Depuis plus de 150 ans, Foresters fournit aux familles canadiennes une assurance vie abordable. La souscription d'une assurance vie de Foresters vous donne un accès immédiat aux bénéfices de membre⁶ gratuits, qui vous aident à économiser de l'argent, à améliorer votre santé et à soutenir votre communauté.



LawAssure⁸

Rédigez des testaments, des procurations et des directives de soins de santé du confort de votre domicile.



Rabais des membres de Foresters^{MC 9}

Économisez sur tout, des articles de tous les jours, aux produits de marque et expériences passionnantes.



Foresters Go^{MC 10}

Plus qu'une simple application de mieux-être. C'est une façon amusante d'obtenir de précieux points de récompense pour vivre sainement, redonner et vous amuser.



Bourses d'études sur concours¹¹

Chaque année, Foresters décerne des centaines de bourses d'études sur concours de 2 000 \$ pour soutenir les jeunes leaders.

Foresters vous aide à bâtir des communautés plus fortes



Subventions de bénévolat communautaire

Deux fois par année, vous pouvez demander une subvention de 1 500 \$ afin d'organiser des activités de bénévolat pour venir en aide aux causes qui vous tiennent à cœur.



Moments de Foresters^{MC}

Passez de bons moments avec vos amis, votre famille et d'autres membres de Foresters et ensemble, faites une différence.

Montrez-moi comment ça fonctionne

Voici Ajay¹²

Un électricien de 38 ans, non-fumeur, marié et père d'une fille. Son hypothèque s'élève actuellement à 400 000 \$. Il cherche un plan solide pour protéger sa famille et une occasion de se constituer un revenu de retraite supplémentaire, car il cotise déjà le maximum à son REER et à son CELI.



La recommandation de son conseiller

Souscrire une assurance permanente Avantage Max de 150 000 \$ et un avenant Temporaire 20 de 300 000 \$ qui pourrait être utilisé pour rembourser l'hypothèque si quelque chose arrivait à Ajay. Payer les primes pendant 20 ans et utiliser les participations déclarées, le cas échéant, pour souscrire des bonifications d'assurance libérée. Le certificat d'assurance est émis et Ajay devient membre de Foresters.

ÂGE

38	Il s'inscrit au site Web MonForesters pour accéder à ses bénéfices de membre. Il rédige immédiatement son testament à l'aide de LawAssure.
39	Il demande une subvention Foresters Aide de 200 \$ pour venir en aide à la banque alimentaire de sa localité.
41	Il utilise ses points de récompense Foresters Go pour s'acheter une montre intelligente.
44	Il travaille avec d'autres bénévoles de Foresters pour remplir des sacs à dos pour les écoliers locaux, grâce à une subvention de bénévolat communautaire de 1 500 \$.
55	Il transforme la garantie d'assurance pour enfants de 3 000 \$ en assurance vie entière et souscrit une couverture additionnelle de 7 000 \$ pour sa fille, sans fournir de preuve d'assurabilité.
56	Ajay demande que les participations déclarées soient utilisées pour payer ses primes d'assurance, ce qui l'aidera à rembourser son hypothèque plus rapidement.
58	La période de paiement de la prime prend fin et l'avenant de 20 ans n'est pas renouvelé. Les participations déclarées servent maintenant à souscrire des bonifications d'assurance libérée.
65	Ajay est prêt à prendre sa retraite. Il demande des avances annuelles de 8 000 \$ sur la valeur de rachat de son certificat pour compléter son revenu de retraite.
66	Pendant sa retraite, Ajay continue à participer à des activités de Foresters afin de rester impliqué dans sa communauté et de se faire de nouveaux amis.
81	Ajay décède et ses bénéficiaires reçoivent 378 077 \$, soit le montant de la prestation de décès moins les avances en souffrance sur le certificat ¹³ . Un montant supplémentaire de 1 500 \$ est versé à l'organisme de bienfaisance préféré d'Ajay et sa succession reçoit un reçu fiscal pour don de bienfaisance.

Bref,
Ajay a vécu
sa vie au
MAX.

Prêt à maximiser votre vie?

Les produits d'assurance vie de Foresters sont vendus par des conseillers indépendants partout au Canada. Vous avez peut-être déjà un conseiller. Les conseillers reçoivent une formation professionnelle pour vous aider à répondre à vos besoins particuliers en matière d'assurance vie et vous mettre en voie de devenir membre de Foresters.

Pour plus d'informations, contactez :¹⁴

Nom : _____

Coordonnées : _____

La Financière Foresters et Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Rabais des membres de Foresters, Foresters Go, le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, Ontario, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC341

¹ Établie par L'Ordre Indépendant des Forestiers.

² Les participations ne sont pas garanties. Les participations versées par le passé n'offrent aucune indication concernant le montant des participations qui pourra être versé à l'avenir.

³ Des avances peuvent être obtenues si le certificat est en vigueur et que la valeur de rachat est suffisante. Les avances minimales et maximales disponibles sont calculées en fonction des modalités du certificat. Les avances réduiront la prestation de décès et les valeurs de rachat, et peuvent compromettre la durée du certificat. L'intérêt est perçu quotidiennement aux taux contractuels de l'avance. Chaque anniversaire de certificat, les propriétaires doivent payer les intérêts courus sur les avances depuis le dernier anniversaire. Si les intérêts ne sont pas payés lorsqu'ils sont dus, une autre avance sur certificat sera consentie aux mêmes conditions que celles de l'avance en souffrance. Les avances en souffrance et les intérêts sont déduits de la prestation de décès payable. Si à tout moment, le montant des avances dépasse la valeur de rachat, plus la valeur des bonifications d'assurance libérée et le montant des participations en dépôt, le certificat prend fin. Les avances peuvent être considérées comme un événement fiscal à déclarer. Vous devriez consulter un conseiller fiscal pour obtenir des détails sur votre situation particulière.

⁴ Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils financiers, successoraux, juridiques ou fiscaux. Ces renseignements ne sont qu'un sommaire de notre interprétation des lois et réglementations actuelles. Les clients et les acheteurs potentiels devraient consulter un conseiller financier, successoral, fiscal ou juridique au sujet de leur situation particulière. L'impôt associé aux avances sur certificat dépendra de divers facteurs, entre autres, la valeur de rachat et le coût de base rajusté du certificat, la durée des avances et tout remboursement.

⁵ Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

⁶ Lorsque la prestation est versée aux bénéficiaires, Foresters paie l'organisme caritatif admissible désigné au nom de la personne assurée. L'organisme caritatif admissible désigné doit être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La garantie de bienfaisance ne sera versée que si un organisme bénéficiaire admissible a été désigné avant le décès de la personne assurée et qu'il est toujours en exploitation à cette date.

⁷ Le programme est fourni exclusivement par Teladoc Health Inc., sujet à des conditions d'admissibilité et à des restrictions, et peut être modifié ou annulé à tout moment sans préavis. Ce bénéfice ne fait pas partie de la police.

⁸ LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

⁹ Les rabais sont administrés par BenefitHub Technology Canada Limited.

¹⁰ L'application Foresters Go est fournie par L'Ordre Indépendant des Forestiers et exploitée par dacadoo AG.

¹¹ Ce programme est géré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des critères d'admissibilité. Visitez <https://www.foresters.com/fr-ca/benefices-de-membre/scholarships> pour en savoir plus.

¹² Cette étude de cas est présentée à titre d'illustration seulement. Elle ne constitue pas un conseil financier et ne garantit aucun résultat. Les personnes, les circonstances et les chiffres illustrés sont fictifs et les informations fournies peuvent être modifiées sans préavis. Foresters et Plan de protection du Canada ne peuvent être tenus responsables des conséquences résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance qu'elles suscitent.

¹³ L'étude de cas suppose que les participations sont versées au taux d'intérêt actuel de 6,25 % à chaque anniversaire du certificat, alors que les avances sur certificat sont projetées au taux d'intérêt actuel de 5,75 %.

¹⁴ Les coordonnées sont celles d'un conseiller indépendant qui peut détenir un contrat auprès de nombreuses compagnies d'assurance et peut ne pas être un employé de L'Ordre Indépendant des Forestiers.